Projet DEFI – phase II

Développer et Favoriser les Initiatives des organisations de défense des droits de l'Homme en Afrique Centrale

Termes de référence

Formation-accompagnement sur les outils de monitoring

Date limite de soumission des propositions : 30 août 2020

Projet soutenu par

1. Présentation d'AEDH

AEDH est une organisation non gouvernementale qui s'engage, depuis 1989, pour défendre concrètement les droits et libertés fondamentales à travers des partenariats établis avec des associations locales. AEDH soutient des actions de terrain de défense et de promotion des droits fondamentaux, renforce les capacités des acteurs locaux et vient en aide aux défenseurs des droits de l'Homme en danger. AEDH favorise l'essor et le développement d'associations ou de groupes d'action locaux, qui agissent pour construire une société respectueuse des droits fondamentaux de chaque personne. AEDH appuie ses partenaires en leur apportant directement une aide financière et technique pour la mise en œuvre de leurs actions.

Depuis sa création, AEDH a soutenu environ 300 associations dans plus de 40 pays d'Afrique, Amérique latine, Asie, Europe de l'Est et Proche-Orient. AEDH bénéficie du statut consultatif auprès de l'ONU (ECOSOC) ainsi que du statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

2. Présentation du projet DEFI-phase 2

Le projet DEFI – phase 2, lancé en janvier 2018 pour une durée de trois ans, poursuit la 1ère phase du projet (2014-2017). 20 ODDH ont été soutenues par une subvention allant de 5 000 à 10 000 € dans le projet – phase 1. AEDH poursuit son soutien à 60 % des ODDH soutenues dans DEFI – phase 1. L'évaluation finale de la 1ère phase a montré la pertinence du renforcement des capacités des ODDH tout en mettant en valeur l'accompagnement qui suit ces formations et la création d'espaces d'échanges durables entre ODDH.

Ainsi, l'objectif de DEFI – phase 2 est de contribuer à la défense de l'Etat de droit et des valeurs démocratiques, ainsi qu'au respect des droits humains par un soutien à 20 organisations de la société civile dans 4 Etats d'Afrique Centrale : Cameroun, République du Congo, Gabon et République Démocratique du Congo (Provinces de Kinshasa, Nord Kivu et Sud Kivu).

Le montant global de ce projet cofinancé par l'AFD, la Fondation de France, la Fondation Sigrid Rausing Trust, et la Fondation pour les Droits Humains est de 759 668 €.

La seconde phase du projet DEFI entend poursuivre son soutien aux ODDH travaillant dans trois domaines prioritaires :

1) la lutte contre la torture, les arrestations arbitraires et détentions abusives
2) la promotion de la démocratie et la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales
3) la lutte contre les discriminations à l'encontre des minorités ethniques et sexuelles

Le projet concerne <u>20 ODDH « émergentes ou de taille modeste »</u> qui souhaitent renforcer leurs capacités d'action et d'influence. Le projet vise ainsi à contribuer au renforcement structurel des ODDH grâce à un soutien financier ainsi qu'à un accompagnement spécifique combinant formation, appui méthodologique et échanges de bonnes pratiques.

3. Objectifs et résultats attendus de la formation et de l'accompagnement

AEDH recherche un prestataire afin de renforcer les compétences de BRAINFOREST sur les méthodes et outils de monitoring relatifs à leur domaine d'intervention, à savoir la gestion durable et équitable des ressources naturelles et de l'environnement et la protection des communautés locales et peuples autochtones impactés par l'activité forestière.

Brainforest: L'organisation est basée à Libreville (Gabon). L'action qu'elle mène dans le cadre du projet DEFI 2 consiste à promouvoir et renforcer les droits des défenseurs de l'environnement dans la gouvernance forestière, ainsi qu'à améliorer leur système de protection. Il vise à renforcer les capacités des OSC locales ainsi qu'à accroitre leur participation aux différents processus relatifs au respect des droits humains. Le montant global de ce projet s'élève à 13 500€.

Il est attendu de la formation qu'elle apporte aux bénéficiaires un renforcement de leurs connaissances sur les notions clés de monitoring et de documentation des cas liées à la gouvernance forestière et à la protection des défenseurs de l'environnement. Cette formation doit permette aux participants de :

- Développer une méthodologie d'enquête et de collecte d'informations
- Connaitre les sources de la collecte de données
- Savoir mener un entretien pour recueillir des témoignages et documenter des cas
- Mettre en place un système d'organisation des informations récoltées et disposer d'une base de données recensant les cas de violations des droits humains documentés
- Analyser les données et produire des supports
- Créer des outils tels que : des fiches de documentation des cas victimes de violations des droits humains, des fiches d'interviews, une base de données, des indicateurs de suivi des victimes et d'analyse des données, un modèle de rapportage, etc.

Le projet de terrain mis en œuvre par cette organisation, et financé par AEDH dans le cadre du projet DEFI, **sera utilisé comme cas pratique au cours de la formation et sera au centre de la mission d'accompagnement**.

4. Livrables attendus

Au terme de la formation, un livret pédagogique sera remis à chaque participant. Les supports de la formation, le rapport intermédiaire et le rapport final de la formation seront transmis à AEDH et à chaque participant, tout comme les outils produits. Une attention particulière sera apportée par le formateur à l'évaluation des connaissances acquises. A cet effet, une évaluation pré et post-formation sera conduite par le formateur et annexée au rapport d'évaluation. La méthode d'évaluation pré et post-formation sera nécessairement basée sur un test de connaissance qui abordera les points clés de la formation.

5. Modalités de la formation et de l'accompagnement individuel

La prestation s'effectuera en deux temps :

1- La formation de 3 jours se déroulera obligatoirement avant le 31 décembre 2020 à Libreville, si les mesures sanitaires liées au COVID-19 permettent que la formation se déroule en présentiel. La formation devra avoir un format participatif. En cas de contexte défavorable à la tenue de cette formation en présentiel, il pourrait être envisagé que la formation adopte un autre format. Il reviendra alors au / à la consultant(e) d'expliquer sa méthodologie et d'argumenter sa proposition.

2- L'accompagnement se déroulera en trois jours sur une durée maximum de trois mois, en présentiel et/ou à distance. Le format de l'accompagnement sera décidé en concertation entre le consultant formateur et les bénéficiaires.

Lieu de la formation : Libreville

Nombre de participants : 6

6. Compétences requises

Consultant senior (5 d'expérience minimum)

Connaissance / expertise en monitoring des cas de violation des droits humains (une expérience dans la documentation des cas de discriminations envers les minorités ethniques serait un atout)

Maîtrise en management des organisations

Bonne connaissance des acteurs de la société civile en Afrique Centrale

Discrétion vis-à-vis des actions des OSC agissant dans un domaine sensible

Adhésion à la défense et protection des droits humains

Pédagogue, diplomate, aisance relationnelle

Due à la crise du COVID-19, les propositions des formateurs locaux seront privilégiées

7. Modalités de réponse

Les prestataires intéressés enverront une proposition constituée des éléments suivants :

- Un CV du consultant et, le cas échéant, d'une présentation de l'organisation dont il dépend
- Une description de la compréhension de la mission
- Un chronogramme de la mission

- Un volet technique qui détaille le contenu de la prestation délivrée, son déroulement et la méthodologie employée
- Un volet financier qui prend en compte, en les détaillants, les coûts liés à la prestation (honoraires, per diem et frais de transport)
- Les disponibilités du consultant durant les mois de septembre 2020 à mars 2021

Le devis ne pourra dépasser le montant total de **5 000 euros TTC** pour l'ensemble de la prestation. Ce budget inclut les frais de transport, de restauration et de séjour du prestataire.

Les propositions sont à adresser par mail aux deux adresses suivantes **au plus tard le 30/08/2020 à 18h (heure de Paris)** sous la référence DEFI 2/AP2/FORM1/2020:

p.cerdan@aedh.org

assistant@aedh.org